



Communiqué de presse
Lyon, le 16 juillet 2014

Naissance de la Comue Lyon Saint-Etienne : **« Faire de l'Université de Lyon l'une des 10 meilleures universités européennes »**

Ce 16 juillet 2014, le conseil d'administration de l'Université de Lyon a approuvé les statuts créant la Communauté d'Universités et Etablissements (Comue) de Lyon Saint-Etienne. Ce vote fait suite à celui enthousiaste des 11 établissements membres (cf liste en annexe) qui ont décidé de s'engager dans la Comue. Celle-ci accueillera des établissements associés au cours des prochains mois.

Une nouvelle et grande étape est ainsi franchie : succédant au PRES, en application de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, les établissements se dotent d'un nouvel instrument de coopération souple et efficace pour bâtir une université nouvelle, encore plus forte et encore plus attractive.

Se placer dans le peloton de tête des grands pôles universitaires européens

Conscients que la qualité du triptyque enseignement/recherche/innovation constituera la force majeure de la métropole Lyon Saint-Etienne, 11 établissements confirment leur engagement de se regrouper sous une bannière commune pour se hisser ensemble à la hauteur des 10 plus grands pôles européens de formation et de recherche.

La Comue Lyon Saint-Etienne, 1ère de France avec ses 130 000 étudiants, souhaite construire un pôle encore plus cohérent et structuré et augmenter ainsi sa visibilité. Le pari d'une entente collective autour d'acteurs, incluant universités et écoles, est ainsi gagné et fait du site un lieu où dialoguent et travaillent parfaitement ensemble Ecoles et Universités.

Khaled BOUABDALLAH, Président de l'Université de Lyon et en charge de l'élaboration de la Comue depuis un an, explique : *« La loi apporte deux changements majeurs par rapport au PRES. Les missions sont plus ambitieuses. Juridiquement, les Comue étant des EPSCP, elles permettent de donner un cadre adapté à ces nouvelles ambitions. Les Comue vont porter de manière bien plus effective le projet collectif de l'Université, à l'échelle territoriale. »*

Des actions concrètes au service d'un projet collectif ambitieux

La Comue ne sera pas un établissement supplémentaire dans le paysage universitaire déjà bien assez complexe : les établissements membres seront au cœur de son fonctionnement pour piloter et mettre en œuvre des compétences qu'ils ont décidé de partager ou de lui attribuer (*cf liste en annexe*). Le fonctionnement choisi est de type confédéral. Il guidera l'esprit de ses travaux et intégrera une collaboration forte avec les acteurs du territoire (collectivités locales, fondations, organismes de recherche, acteurs socio-économiques).

La Comue existera par le projet collectif qui dessine une vision forte pour le site : les établissements élaborent actuellement les grandes lignes de ce projet qui donnera lieu à un panel d'actions. Quelques-unes d'entre elles démarreront très prochainement ou sont même déjà mises en œuvre :

Formation

- Structurer l'offre de formation par grands pôles en référence aux grands enjeux sociétaux
- Construire des parcours de formation (du L au D) sur l'entrepreneuriat, l'innovation, la créativité
- Mettre en place un niveau certifié pour tous les étudiants dans au moins deux langues
- Développer l'innovation pédagogique notamment en mobilisant les ressources numériques (MOOCS)
- Faire émerger des formations innovantes en lien avec les milieux socio-économiques

Doctorat

- Valoriser le doctorat, révéler et développer les compétences des docteurs auprès du monde de l'entreprise
- Assurer le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs
- Développer une communauté Alumni de Docteurs de l'Université de Lyon

Recherche

- Assurer le suivi de la signature *Université de Lyon* et installer l'UdL dans les classements internationaux
- Favoriser une recherche transdisciplinaire au service de thématiques innovantes
- Développer la recherche partenariale avec l'industrie
- Mener une politique attractive de recrutement de haut niveau : chaires de professeurs invités, packages

Vie étudiante et des campus

- Favoriser la mise en réseau des campus en s'appuyant sur des thématiques transversales (entrepreneuriat, numérique, innovation, créativité)
- Améliorer la qualité de vie étudiante et l'accès aux services (sport, culture, santé, transports)
- Reconnaître et valoriser l'engagement citoyen et associatif étudiant
- Mener une action volontariste et conjointe avec le CROUS sur le logement

International

- Consolider un espace d'échanges et de collaborations en matière de formation et de recherche avec les établissements partenaires internationaux : Alliance Internationale
- Faire de l'accueil international pour les chercheurs étrangers une référence européenne

Science et Société

- Développer la « Boutique des Sciences » initiative unique en Europe

Diffusion des Savoirs

- Créer une maison d'édition commune *Université de Lyon*

Œuvrer pour « une conception à la fois exigeante et généreuse de l'idée d'université »

La Comue rappelle avec force sa raison d'être : assumer pleinement sa responsabilité sur le territoire, en tant que levier de son développement économique, artisan de son rayonnement, et œuvrant au service de l'ensemble de la société. Comme l'affirme la déclaration des fondateurs de la Comue : *« Ce qui rassemble ces acteurs, dans et hors les murs des établissements, à l'âge des responsabilités ou à celui des choix et des apprentissages, c'est une conception à la fois exigeante et généreuse de l'idée d'Université. La Communauté d'universités et d'établissements Lyon-Saint-Étienne œuvre, résolument, pleinement, et exclusivement, à la réalisation de cette idée ».*

La Comue est un statut juridique et non une marque : « Université de Lyon » restera donc le nom fédérateur. Ce sera la signature unique, de premier rang, pour toute publication faite par des enseignants et chercheurs.

MISE EN PLACE OPERATIONNELLE

- 2^{ème} semestre 2014 : Publication du Décret de création de la Comue Université de Lyon.
- Au cours du 1^{er} trimestre 2015 : mise en place de la nouvelle gouvernance (conseil d'administration, conseil académique, présidence)

ANNEXE COMUE

- les membres
- les compétences
- La gouvernance
- Les chiffres clés du site Lyon-Saint-Etienne
- Déclaration des fondateurs de la Comue

CONTACTS PRESSE :

Anne Guinot – responsable de la Communication Université de Lyon – 06 80 87 73 03

Isabelle Dejeux – Allison+Partners – isabelle.dejeux@allisonpr.com 06 08 16 91 28

1. Les Membres de la Comue de Lyon, 16 juillet 2014

- Université Claude Bernard Lyon 1 : 40 000 étudiants
- Université Lumière Lyon 2 : 29 000 étudiants
- Université Jean Moulin Lyon 3 : 26 700 étudiants
- Université Jean Monnet, Saint-Etienne : 17 000 étudiants
- ENS de Lyon : 2209 étudiants
- Centrale Lyon : 1500 étudiants
- INSA de Lyon : 5400 étudiants
- Sciences Po Lyon : 1800 étudiants
- VetAgro Sup : 1000 étudiants
- Ecole Nationale des Travaux publics de l'Etat : 761 étudiants
- Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne : 800 étudiants

La Comue Université de Lyon accueillera prochainement :

- Le Centre National de la Recherche Scientifique comme membre fondateur (Conseil d'Administration en octobre 2014).
- L'arrivée progressive de membres associés du site Lyon-Saint-Etienne qui en ont déjà fait la demande.

2. Les compétences :

La mission générale :

- coordonner l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert de ses membres sur la base d'un projet partagé ;
- élaborer un projet d'amélioration de la qualité de vie étudiante
- assure la promotion du site et de ses actions aux niveaux national et international

Les compétences :

- La coordination de la définition du **projet de site** et de sa réalisation.
- La mise en œuvre d'une **signature « Université de Lyon »** en première mention conjointe avec celle des établissements membres, de la production scientifique réalisée en leur sein.
- La définition d'une **offre de formation** portant habilitation à délivrer le diplôme de doctorat Université de Lyon
- La définition et mise en œuvre de la **politique de transfert et d'innovation** confiée à la SATT Lyon Saint-Etienne
- La coordination d'une **stratégie immobilière et de développement des campus**
- La mise en œuvre d'une **politique stratégique internationale** dite « Alliance internationale »
- Le pilotage de la **politique d'accueil des chercheurs et doctorants internationaux** confiées à une agence
- La gestion de **Grands équipements de Recherche**
- Le développement des **activités Sciences et Société**
- La coordination d'une **politique de pédagogie numérique partagée**
- La création d'une **Maison d'Editions « Université de Lyon »**
- La coordination d'une **politique de promotion de l'esprit d'entreprendre auprès de ses étudiants**

3. La Gouvernance

- **Conseil d'Administration** (détermine la politique de l'Université de Lyon) : **43 sièges**.

Composition : 17 représentants membres, 4 personnalités qualifiées, 6 représentants des entreprises, associations, collectivités) dont 1 Région RA, 1 Saint-Etienne Métropole, 1 Grand Lyon), 8 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, 4 représentants des autres personnels (administratifs, techniques, de service), 4 représentants des étudiants. Ces 3 dernières catégories sont élues au suffrage indirect.

- **Conseil des Membres** (associé à la préparation et la mise en œuvre des décisions du CA et du Conseil Académique) : **14 membres**.

Composition :

1 représentant de chacun des membres.

1 représentant des établissements publics associés et 1 représentant des établissements associés à statut associatif peuvent participer aux séances avec voix consultative.

- **Conseil Académique** (exerce, pour les compétences transférées à l'établissement, un rôle consultatif. Il donne son avis sur le projet partagé et le contrat) : **99 sièges**.

Composition : 46 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, 12 représentants des autres personnels (administratifs, techniques, de service), 19 représentants des étudiants, 12 représentants des établissements membres, 10 personnalités extérieures.

Les 3 premières catégories sont élues au suffrage indirect.

- **Bureau exécutif** composé de 9 membres.

4. Quelques chiffres-clés du site Lyon Saint-Etienne

Etudiants : 130 000 (dont 112 700 pour les 4 universités).

Enseignants et enseignants-chercheurs : 11 500

Personnels administratifs, techniciens et de service : 9 500

Laboratoires publics : 220

17 écoles doctorales réunissant :

- Doctorants : 6000
- Nombre de docteurs en 2010 : 641

Programme Investissement d'Avenir

Labex : 12

Equipex : 7

Idefi : 2

Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU) : 2

Budget Université de Lyon en 2014 : 46 m€, dont

- 17,2 M€ pour l'opération Lyon Cité Campus (Plan Campus)
- 12,5 M€ pour les Labex
- 8,9 M€ pour le Programme Avenir Lyon Etienne (Budget Idex : 27 millions sur trois ans)

Effectifs UdL : 261 dont 28 pour le Programme Avenir Lyon Saint-Etienne et 158 pour les Laboratoires d'Excellence

5. Déclaration des établissements fondateurs pour la création de la communauté d'universités et d'établissements Lyon Saint-Etienne

La Communauté d'universités et d'établissements Lyon–Saint-Étienne est l'institution qui donne forme à la dynamique de coopération des établissements qui la composent et à l'ensemble de leurs activités d'enseignement supérieur, de recherche et de valorisation.

La communauté porteuse d'un projet ambitieux pour le site en matière d'enseignement supérieur et de recherche, garantit dans son fonctionnement les principes de la liberté de la recherche, de l'enseignement et de la création ; la rigueur et de la qualité de la production scientifique ; la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur et de la recherche ; de l'accès du plus grand nombre, sans distinction d'origine, de sexe, d'opinion et de revenu, aux outils de la connaissance. Elle assurera aux usagers et aux personnels la promotion de leurs compétences, de leurs droits et de leurs responsabilités.

Elle se reconnaît aussi comme devoir impérieux la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la recherche et de l'enseignement supérieur, la promotion des sciences, des humanités et des arts dans la cité et l'accompagnement des nouvelles générations vers une intelligence partagée des enjeux et des possibles du monde Contemporain, pour leur propre épanouissement comme pour le bien commun.

Riche d'un formidable potentiel de recherche et de formation, d'une tradition d'innovation, d'entrepreneuriat; d'une maîtrise sans cesse réaffirmée des grands enjeux de la santé, de la maîtrise de la complexité, et de la prise en compte de l'environnement ; la Communauté d'universités et d'établissements Lyon–Saint-Étienne se donne pour mission de faire vivre, prospérer et rayonner ces héritages, dans le respect des identités et des aspirations des acteurs qui les portent, en synergie avec les partenaires du territoire.

Ce qui rassemble ces acteurs, dans et hors les murs des établissements, à l'âge des responsabilités ou à celui des choix et des apprentissages, c'est une conception à la fois exigeante et généreuse de l'idée d'*Université*. La Communauté d'universités et d'établissements Lyon–Saint-Étienne œuvre, résolument, pleinement, et exclusivement, à la réalisation de cette idée.

Dans cet esprit, les statuts de la Communauté d'universités et d'établissements du site Lyon Saint-Etienne garantissent le respect de la dignité et de la personnalité des établissements fondateurs de la dite communauté. Ils doivent donc être lus et respectés comme les conditions démocratiquement fondées de la bonne gouvernance d'un instrument de réalisation de l'idée d'université appliquée au site Lyon–Saint-Étienne.

CONTACTS PRESSE :

Anne Guinot – responsable de la Communication Université de Lyon – 06 80 87 73 03

Isabelle Dejeux – Allison+Partners – isabelle.dejeux@allisonpr.com 06 08 16 91 28